

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement de 1ha 33ares 12 ca en forêt communale du Bonhomme et sur un terrain communal hors régime forestier, pour un projet d'extension de la station de ski du Lac Blanc.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : _____ Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Station du Lac Blanc

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : _____ Roger Bleu – Maire de la commune le Bonhomme

RCS / SIRET : 12151611810131112131100101151 Forme juridique : Syndicat Mixte

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation.	a) Défrichement de 1 ha 33 ares 12 ca soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Demande de défrichement de 1 ha 33 ares 12 ca de peuplement de Hêtraie sapinière d'altitude peu acide à acide (peuplement d'épicéas majoritaire) portant sur 1 ha 29 ares 63 ca de peuplement en forêt communale du Bonhomme et de 0 ha 03 ares 49 ca de terrain communal classé en pacage non boisé au canton du Louschbach.

4.2 Objectifs du projet

La demande s'inscrit dans le projet global de restructuration et d'aménagement du site du Lac Blanc. Les aménagements projetés concernent la nouvelle implantation d'une zone ludique freestyle du snowpark (n°2 sur les cartes), l'élargissement de la partie basse de la Piste carrefour (n°4), l'utilisation de l'ancien tracé de téléski de la Tinfronce pour une nouvelle piste de liaison (n°3), et le réaménagement du front de neige de la piste de la Violette (n°1).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches entre octobre et novembre 2012. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier sur les chemins communaux présents à proximité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement ; la phase d'exploitation concernera les aménagements à réaliser.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	1 ha 33 ares 12 ca
Superficie du massif	1200 ha
Défrichement correspondant à 0,11% de la surface du massif	soit 0.11%

4.6 Localisation du projet

Adresse

Commune de Le Bonhomme (68650, Haut-Rhin)
 Lieu-dit Les Immerlings : section 11- parcelle 7 / Lieu-dit La Maze : section 13 – parcelles 22, 11, 8, 45 / Lieu-dit Le Reissberg : section 13 – parcelle 45 / Lieu-dit le Louschbach : section 15 – parcelle 19 / Lieu-dit La Verse : section 12 – parcelle 4

Coordonnées géographiques¹

48 08 16 17N 7 05 10 90E
 Long. -48-08-40"93 N Lat. 7-04-44-89E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Commune de Le Bonhomme

4.7 s'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Etude d'impact d'aménagement de la station de ski du Lac Blanc en janvier 2005

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Décision du Conseil Municipal du 25/05/2012

si oui, de quels projets se compose le programme ?

Projet de développement de la station du Lac Blanc avec successivement arrêté d'autorisation de défrichement d'une surface de 18,47 ha en date du 28 avril 2005, puis nouvel arrêté d'autorisation de défrichement de 2,9064 ha en date du 24 juillet 2007 et enfin la nouvelle demande précisée ici. Le défrichement est fonctionnellement lié à la réalisation des travaux d'aménagement de la station détaillés aux paragraphes précédents.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

1 ha 29 ares 63 ca correspondent à des parties de parcelles forestières n° 29 à 32 de la forêt communale du Bonhomme, bénéficiant du régime forestier et classées en zone ND ou NDS (forestière), à base de peuplement de hêtraie sapinière d'altitude (peuplement d'épicéa majoritaire) et 0 ha 03 ares 49 ca correspond à un terrain communal classé en pacage non boisé au canton du Louschbach.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé par la commune en date du 20/07/2001, modifié 2 fois (10/10/03 et 22/06/07) et révisé 2 fois (3/12/04 et 8/03/07).

L'ensemble du massif forestier est concerné par un règlement de boisement. Une partie seulement des parcelles (section 11 partie de parcelle n°7, section 12 partie de parcelle n°4 et section 13 partie de parcelle n°45) est classée en Espace Boisé Classé (article L 130-1) ; le reste des parcelles est classé en ND ou NDS. Les parties concernées par le défrichement sont exclues du périmètre Espace Boisé Classé (classement ND et NDS uniquement).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de ZNIEFF de type 1 ni de type 2. Pas d'Arrêté de Protection de Biotope sur les parcelles. Par contre partie piste carrefour (n°4 le plus au sud) incluse dans la ZICO Massif des Vosges – Hautes Vosges
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Altitudes moyennes du projet entre 900 et 1120
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entièrement inclus dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire est couvert par un plan de prévention de bruit avec une zone de bruit définie au niveau de la RD 415 (cf annexe)
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans un périmètre Zone Humide (DIREN 2004) ni dans un périmètre Zone Inondable (DRAF 2004)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf annexes
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de périmètre de protection rapprochée sur les parcelles concernées par le défrichement. Uniquement le nord et l'Est du massif sont concernés par l'AEPR Le Bonhomme.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement la partie Piste carrefour du défrichement (partie n°4 la plus au sud) est concernée par le classement en Site Inscrit « Massif du Schlucht-Hohneck ».
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet à proximité immédiate de la ZPS Hautes-Vosges (partie Haut-rhinoise) et de la ZSC Hautes-Vosges (à 250 m au plus proche)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement MH à 2,2 km du projet : le Cimetière militaire carrefour du chêne et à 3km du projet : le Sommet tête des faux

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Défrichement sur 4 petites surfaces sans risque de modification des masses d'eau souterraines. Risque éventuel d'un lessivage superficiel du sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un défrichement entraîne la suppression ou la modification des habitats naturels et des biotopes des espèces inféodées à la forêt. Défrichement d'un peuplement résineux régulier composé majoritairement d'épicéas et de la végétation associée à l'habitat de hêtraie sapinière d'altitude (habitat peu sensible et faible surface concernée).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidences éventuelles indirectes du projet d'accueil faisant suite au défrichement liées à l'augmentation de la fréquentation potentielle. Proximité immédiate (250m) de la ZPS Hautes-Vosges et d'une Zone d'Action Prioritaire pour le Grand Tétrás (Aire de présence actuelle 2005 ou récente du Grand Tétrás 1989)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 1 ha 29 ares 63 ca de peuplement forestier (FC du Bonhomme) et de 0 ha 03 ares 49 ca de terrain communal classé en pacage non boisé au canton du Louschbach.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement risque temporaire et local d'érosion des couches superficielles du sol.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bruit engendré par les travaux d'exploitation (abattage, débardage, débroussaillage...) très ponctuel et localisé.	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement rémanents et déchets verts liés à l'exploitation, sous réserve du respect de mesures de précaution et d'évitement des pollutions pendant les travaux (carburants, huiles....)	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Enjeu paysager faible étant donné la très faible surface du défrichement répartie en 4 parties distinctes et en continuité avec des ouvertures déjà existantes (sauf partie Tinfronce).	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de la vocation forestière (plus de gestion forestière à objectif de production ou protection) sur 1 ha 29 ares 63 ca de peuplement forestier.	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projet connu en cours à proximité

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de prévention de bruit (partie 5.2)

Risques naturels et technologiques (partie 5.2)

Délibération du conseil municipal (partie 4.7.2)

7. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Kaysersberg

le

28 Août 2012

Signature

Le Président, Roger BLEU.

